

**PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES AU 1.6.2009
pour accéder à un logement social**

Loi Boutin

A comparer au **Revenu Fiscal de Référence** de 2007 en euros

CATEGORIE DE MENAGE	PLUS / PLA	PLAI	PLS
Une personne seule	18 955 €	10 424 €	24 642 €
Deux personnes ne comportant aucune pers. à charge à l'exclusion des jeunes ménages	25 313 €	15 188 €	32 907 €
Trois personnes ou une pers. seule avec une pers. à charge ou jeune ménage sans personne à charge	30 441 €	18 264 €	39 573 €
Quatre personnes ou une pers. seule avec deux pers. à charge	36 748 €	20 323 €	47 772 €
Cinq personnes ou une pers. seule avec trois pers. à charge	43 231 €	23 778 €	56 200 €
Six personnes ou une pers. seule avec quatre pers. à charge	48 720 €	26 796 €	63 336 €
Par personne supplémentaire	5 435 €	2 988 €	7 065 €

Jeune ménage : couple marié (ou concubins cosignataires du bail), sans personne à charge, dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans.

Personne à charge : enfants à charge au sens du code des impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus, et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.

PLS et PLI :

Les catégories de ménage sont les mêmes qu'en HLM-PLUS.

Les plafonds de ressources du PLS sont supérieurs de 30 % à ceux des logements HLM.

Les plafonds de ressources du PLI sont supérieurs de 50 % à ceux des logements HLM.